



VERNIS GRAFFIKAR

Vernis anti-graffiti à base de hauts copolymères acrylique en phase aqueuse



DESTINATION

Vernis de protection anti-graffiti sacrificiel.

CARACTERISTIQUES

CERTIFICATIONS	
ASPECT DU FILM	demi-brillant
MASSE VOLUMIQUE	1.00 +/- 0,05 Kg/l
EXTRAIT SEC	en poids : 40 +/- 2% en volume : 38 +/- 2%
COV	Valeur limite UE pour ce produit . (cat. A/e): 130 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 130 g/l de COV
POINT ÉCLAIR	Non concerné
BRILLANT SPÉCULAIRE	70 ± 5% 60°
CLASSEMENT AFNOR NFT 36 005	Famille I Classe 7b2
TEINTES	Incolore
CONDITIONNEMENT	15L

PREPARATION DES FONDS | APPLICATION

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

S'applique dans des locaux soumis à une aération appropriée en couches minces et croisées.

Les anciennes peintures brillantes ou satinées seront préalablement poncées ou lessivées pour casser le brillant et rincer à l'eau claire.

Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

Conditions d'application	DTU 59.1
Matériel d'application	Brosse : Dilution Prêt à l'emploi Rouleau poil 10/12 mm : Dilution Prêt à l'emploi Airless : Dilution Prêt à l'emploi.
Rendement	7 à 10 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Diluant / Nettoyage du matériel	Eau
Séchage (20°C - 65%RH)	HP : 10 mn Sec : 2 h Recouvrable : 6 h

VERNIS GRAFFIKAR

PROCESSUS D'APPLICATION

Support	béton, enduit au mortier de liants hydrauliques, plâtre et dérivés, anciennes peintures adhérentes et compatibles
Impression	-
Finition	1 à 2 couches de VERNIS GRAFFIKAR après 6h de séchage minimum

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Stockage	1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs
Précaution d emploi	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
Transport	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transports de marchandises dangereuses par la route).
Gestion des déchets	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.